11

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 622
Moto-Club — CHAUMONT 09 MAI 2019
N° d'affiliation — 2685
Date — 02 Juin 2019
Lieu — CHAUMONT
Organisateur technique -
E-mail — jjf.gaillard@orange.fr
Téléphone — 06 48 67 18 24

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ..... GAMBIN Michel Licence : 010940
Président du Jury ou Arbitre* ..... PAGANON Eric Licence : 009122 A
Membre du Jury ..... VERNEX Marie-Claude Licence : 023818
Membre du Jury ..... MARTIN Thierry Licence : 150839
Commissaire technique responsable .... BELLAVOINE Sabrina Licence : 231139 X
Responsable du chronométrage ..... Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

ARTICLE 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Open Invitation Solo	16	65	125/250/500	45 €
Quad ligue	15		125 à 700 2T ou 4T	

Engagement :
Site Internet ....
Contact .....
Téléphone ..... E-mail...

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☐ oui ☐ non
Tarif :
Caution :

12

REGLEMENT PARTICULIER 2019

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

ARTICLE 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la Journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☐ NON ☐ OUI (*70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical KAH
Nombre de secouristes 6
Hôpital le plus proche .....ANNECY
Nombre d'ambulance(s) 2
Temps de trajet (en min) 35

ARTICLE 7 Le site de pratique

Accès :
Nom du site .....Circuit des Molliets
Adresse ...74270 CHAUMONT

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	40
En manche :	40

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	35
En manche :	35

Caractéristiques :
Longueur du circuit .....1840 m
Largeur minimum de la piste .....6 m
Largeur de la grille .....35 m
Longueur de la ligne droite de départ ....95 m
Nombre d'OCP* 22
**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 11.03.2019	Date : 16 MAI 2019	Date :
GAILLARD Jean-François Moto Club de Chaumont Les Barraques 74270 MINZIER	LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES Z.A. 18 Chemin de l'Ile Neuve 26600 LA ROCHE DE GLUN TEL :04 75 55 22 50	Numéro :

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM 622
Moto-Club MOTO CLUB CHAUMONT
N° d'affiliation 2685
Date 2-06-2019 10 MAI 2019
Lieu CHAUMONT
Organisateur technique -
E-mail JJF.Gaillard@orange.FR
Téléphone 0648671824

CDF QUAD ESPOIRS

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ---------- M GAMBIN MICHEL Licence : 010940
Délégué FFM (Président du Jury) -------- POMMIER Thierry Licence : 037500
Membre du Jury ---------- VERNEX Mme Claude Licence : 023818
Membre du Jury ---------- Licence :
Commissaire technique responsable ---- GIROUD Carole Licenc 196135
Responsable du chronométrage ---------- Licence :

Article 3 Catégories & Engagements

Benjamin

Age ---------- 9 à 11 ans
Licences ------ NJ / NCO / Inter Jeune / LUE
Cylindrée ----- 65cc 2T / 85cc 2T / 90cc 4T / 150cc 4T
Plaques ------- Fond vert, numéro blanc, mâte

Cadet

Age---------- 13 à 16 ans
Licences------ NJ / NCO / Inter Jeune / LUE
Cylindrée ---- 125cc 2T / 250cc 4T
Plaques ------ Fond vert, numéro blanc, mâte

Minime

Age ---------- 12 à 13 ans
Licences ------ NJ / NCO / Inter Jeune / LUE
Cylindrée ----- 85cc 2T / 90cc 4T / 150cc 4T
(moteur à vitesse et refroidissement liquide)
Plaques ------- Fond vert, numéro blanc, mâte

** La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum les pilotes ne devront pas avoir 17 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2003).*

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable .... KAH

Nombre de secouristes .....6.....

Nombre d'ambulance(s) .....2.....

Hôpital le plus proche .....Annecy

Temps de trajet (en min) .....35.....

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site .....MOLLIETS

Adresse .....74270 CHAUMONT

Capacité Quad :

Pendant les essais : 35

En manche : 35

Caractéristiques :

Longueur du circuit .....1840 m

Largeur minimum de la piste .....6 m

Largeur de la grille .....35 m

Longueur de la ligne droite de départ ..... 95 m

Nombre d'OCP* .....22.....

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date :	Date : 16 MAI 2019	Date :
GAILLARD Jean-François Moto Club de Chaumont Les Barraques 74270 MINZIER	LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES Z.A. 18 Chemin de l'Ile Neuve 26600 LA ROCHE DE GLUN TEL:04 75 55 22 50	Numéro :

10

Moto Club de Chaumont

Moto-Cross du 2 Juin 2019

Horaires

Toutes catégories	Contrôles techniques	7h00	8h00
Open	Essais	8h00	8h15
Quad ligue	Essais	8h15	8h30
Quad Ch France	Essais	8h30	9h00
Open	Essais chrono	9h30	10h00
Quad ligue	Essais chrono	10h00	10h30
Quad Ch France	Essais chrono	10h30	11h00
Open	Course 20mn + 1 tour	13h30	14h00
Quad ligue	Course 20mn + 1 tour	14h00	14h30
Quad Ch France	Course 20mn + 1 tour	14h30	15h00
	Entracte		
Open	Course 20mn + 1 tour	16h00	16h30
Quad ligue	Course 20mn + 1 tour	16h30	17h00
Quad Ch France	Course 20mn + 1 tour	17h00	17h30
Open	Course 20mn + 2 tours	18h00	18h30

Remise des prix